

ANNONCE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL I/2020

Coordinatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation clinique
Coordinatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation gestion

1. Règlement concernant l'examen professionnel

S'applique le règlement concernant l'examen professionnel du 16 juillet 2018, ainsi que les directives relatives au règlement de l'examen professionnel du 5 juillet 2018. Tous les documents et formulaires relatifs à l'examen professionnel se trouvent sur le site www.odamed.ch sous: <http://www.odamed.ch/dokumentation/fuer-kandidatinnen.html> et sont prêt pour le téléchargement.

2. Date, Lieu et déroulement de l'examen

Les examens écrits et oraux ont lieu le même jour, soit le **30 juin 2020** à l'école technique Supérieure de Berne, Lorrainestrasse 3, 3013 Berne

ou

l'école Juventus, Lagerstrasse 41, 8021 Zurich. (la division est faite par l'odamed)

Le sujet concernant l'étude de cas, le délai pour la remise de l'étude de cas, ainsi que le planning du jour de l'examen avec ordre de passage individuel des différentes parties de l'examen parviendront à la candidate avec la convocation à l'examen en février 2020.

3. Inscription

L'inscription se fait par le formulaire d'inscription Exel à télécharger par le lien <http://www.odamed.ch/fr/examens/examen-professionnel.html>. Ce formulaire d'inscription dûment rempli est à envoyer par e-mail à l'adresse info@odamed.ch, puis à imprimer, signer et envoyer, en recommandé, avec les annexes requises (pas d'originaux) par courrier postal à odamed, l'OrTra formation professionnel AM, Elfenstr. 19, case postale 1010, 3000 Berne 6. Seul le cachet de la poste fait foi pour le délai d'inscription impartit, l'envoi par courriel n'étant pas déterminant pour l'observation du délai.

En s'inscrivant, la candidate reconnaît les conditions décrite dans ce texte.

Délai de l'inscription **28 octobre 2019**.

4. Annexes à l'inscription

- Un résumé du parcours professionnel (CV);
- Les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission (dont un de l'employeur actuel).
- Les copies des certificats des modules acquis ou des certificats d'équivalence, ainsi que le certificat du cours de formateur (cours de maître d'apprentissage);
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo.
- Tous les documents doivent être envoyés ensemble avec l'inscription. Les certificats de travail doivent préciser la date de son établissement, le taux d'activité, ainsi que la durée de la relation de travail.

5. Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'examen se montent à CHF 1'200.00.

La facture sera envoyée en novembre 2019 conjointement à la confirmation de l'admission à l'examen. Le délai de paiement est de 30 jours. L'inscription est valide qu'après paiement dans les délais prescrits de la taxe d'examen. En cas de désistement à l'examen final dans les délais prescrits ou après confirmation d'admission pour une raison valable, le montant des frais d'examen sera ristourné. Un montant de CHF 300.00 sera perçu pour les frais administratifs. D'autres informations se trouvent dans le document «Tarifs et frais d'inscription à l'examen».

6. Séance d'information

Préannonce: les candidats avec une confirmation d'admission à l'examen professionnel ont la possibilité de participer à une séance d'information sur les modalités de l'examen (déroulement, l'étude de cas, examen oral et écrit). Les détails concernant cette séance d'information parviendront conjointement avec la confirmation de l'admission à l'examen.

Bern, 20 septembre 2019